

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/07/2024 - B2024/014514 - 2001 B 00026 - 434 132 155 - ELOQUANT

I. BILAN AU 31/12/2023

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	161 049	148 311	12 738	6 334
Fonds commercial	2 029 351	1 677 892	351 459	527 189
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 346 758	2 190 586	156 172	306 455
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	25 000	25 000		25 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 123		5 123	5 123
ACTIF IMMOBILISE	4 567 282	4 041 789	525 493	870 102
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 874 074	145 122	3 728 952	4 199 509
Autres créances	178 121	36 552	141 570	744 317
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités	10 982 867		10 982 867	8 122 831
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	288 326		288 326	235 864
ACTIF CIRCULANT	15 323 388	181 674	15 141 714	13 302 521
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	19 890 670	4 223 463	15 667 207	14 172 623

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel (dont versé : 46 212)	46 212	46 212
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 251 844	1 251 844
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	4 702	4 702
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	65 610	65 610
Report à nouveau	800 760	6 738 549
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 297 007	1 212 212
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	4 466 134	9 319 127
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	851	
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	16 300	16 300
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 188 224	1 403 581
Dettes fiscales et sociales	2 756 979	2 502 477
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 500	11 422
Autres dettes	6 504 593	1 094
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	732 627	918 621
DETTES	11 201 073	4 853 496
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	15 667 207	14 172 623

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

Rubriques	Exercice 2023			Exercice 2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	7 332		7 332	5 052
Production vendue de services	16 397 474	443 649	16 841 124	15 872 704
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	16 404 806	443 649	16 848 456	15 877 756
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			170 592	159 202
Autres produits			24	29 129
PRODUITS D'EXPLOITATION			17 019 071	16 066 087
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			6 262 492	6 436 296
Impôts, taxes et versements assimilés			212 133	271 580
Salaires et traitements			5 081 345	5 758 575
Charges sociales			2 295 880	2 453 582
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			352 430	333 751
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			102 350	
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 246	5 568
CHARGES D'EXPLOITATION			14 307 875	15 259 351
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 711 196	806 736
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			158 492	614
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			158 492	614
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			25 000	
Dotations financières aux amortissements et provisions			25 000	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			133 492	614
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 844 688	807 350
PRODUITS EXCEPTIONNELS			5 730	236
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			5 730	236
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			727	2 576
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			691	59
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			36	2 517
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 003	-2 340
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			421 056	84 859
Impôts sur les bénéfices			131 627	-492 060
TOTAL DES PRODUITS			17 183 293	16 066 937
TOTAL DES CHARGES			14 886 286	14 854 725
BENEFICE OU PERTE			2 297 007	1 212 212

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 soit une durée de 12 mois. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels
Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en euros.

Le total du bilan de l'exercice est de 15 667 207 €

Le total du chiffre d'affaires est de 16 848 456 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 297 007 €

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Après un exercice 2022 en recul tant du point de vue du chiffre d'affaires que de la rentabilité, la SASU Eloquant a retrouvé le chemin de la croissance lors l'exercice 2023 et les efforts de réduction des coûts engagés dès le dernier trimestre de l'année 2022 ont permis à la société d'afficher un niveau de rentabilité exceptionnel au 31 décembre 2023.

En revanche, le renouvellement des marchés publics et contrats relatifs aux deux plus gros clients de la société ont été perdus. Un impact sur le chiffre d'affaires de la société est attendu de manière diffuse sur les exercices 2024 et 2025 mais la conquête continue de nouveaux clients devrait permettre d'atténuer cet effet.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec la sincérité, dans le respect de principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence de méthode comptable d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

3.2. Changement de méthode comptable

En accord avec les nouveaux règlements ANC 2015-06 applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, les immobilisations incorporelles présentes en compte « fonds commercial » sont amorties sur 10 ans en linéaire.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.3. Mode et méthode d'évaluation

3.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation	Durée d'usage fiscale
Concession, logiciel, brevet	1 à 5 ans	3 à 5 ans
Fonds commercial	10 ans	10 ans
Install. Techniques, mat et outil industriel	3 à 5 ans	5 à 10 ans
Install générales, agencés , aménagts	5 à 10 ans	10 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans	3 à 10 ans
Mobilier	4 à 10 ans	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée pour les biens non décomposables à l'origine.

La société a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indice montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

3.3.2. Créances, dette et liquidités

Les créances, les dettes et les liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

3.3.3. Opération en devises

Néant

3.3.4. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

3.3.5. Frais de développement

La société a opté pour la comptabilisation en charges d'exploitation des coûts de développement.

3.3.6 Compte Personnel de Formation

La loi 2004.391 du 04/03/2004 relative à la formation professionnelle a instauré un droit individuel à la formation. Ce droit se cumule par année civile sur une durée de 6 ans. Par la loi du 05/03/2014 le D.I.F (Droit Individuel à la Formation) est remplacé par le C.P.F (Compte Personnel de Formation) à compter du 01/01/2015.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2023
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	2 181 987	8 413			2 190 400
Total 1 Incorporelles	2 181 987	8 413	0	0	2 190 400
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	305 971				305 971
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 016 378	24 408			2 040 786
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	2 322 350	24 408	0	0	2 346 758
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	4 504 337	32 821	0	0	4 537 158

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisés par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2023
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial	1 230 107	175 729		1 405 837
Autres immobilisations incorporelles	146 301	2 008		148 310
Total 1	1 376 409	177 738	0	1 554 148
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	238 201	28 854		267 056
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	1 777 693	145 836		1 923 529
Emballages récupérables et divers				
Total 2	2 015 894	174 691	0	2 190 586
TOTAL	3 392 304	352 429	0	3 744 734

4.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe 5.2. Etat des provisions.

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provision	Valeur Nette au 31/12/2023
Autres participations	25 000			25 000	25 000	
Prêts et autres immobilisations financières	5 123			5 123		5 123
TOTAL	30 123	0	0	30 123	25 000	5 123

4.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 4 345 645 € en valeur brute au 31/12/2023 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	5 123	0	5 123
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	5 123	0	5 123
ACTIF CIRCULANT :	4 340 521	3 994 545	345 976
Clients	3 528 097	3 528 097	
Clients douteux	345 976		345 976
Personnel et comptes rattachés	3 006	3 006	
Organismes sociaux	948	948	
Etat : impôts et taxes diverses	171 985	171 985	
Groupe et associés	122	122	
Débiteurs divers	2 058	2 058	
Charges constatées d'avance	288 326	288 326	
TOTAL	4 345 644	3 994 545	351 099

4.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	3 874 074	145 122	3 728 951	4 199 509
Autres créances	178 121	36 551	141 569	744 317
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	4 052 195	181 673	3 870 520	4 943 826

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2023	2022
Clients Groupe		
Autres Groupe		492 060
Partenaires Groupe		
TOTAL	0	492 060

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au paragraphe 5.2.2.

4.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Rabais, remises, Ristournes à obtenir	58	58
Fiscal et social à recevoir	948	2 037
Intérêts courus à recevoir	32 666	
TOTAL	32 724	2 095

4.6. Comptes de régularisation

4.6.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 288 326 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	288 326	235 863
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	288 326	235 3

4.6.2. Ecart de conversion

Néant

4.7. Créances sur les entreprises liées

Les créances relatives aux entreprises liées sont renseignées au paragraphe 4.4

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Mouvements des titres	Nombre	Val.Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	148 740	0,31	46 211,50
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
TOTAL	148 740	0,31	46 211,50

Affectation des résultats de l'exercice 2022 :

Les comptes de l'exercice 2022 ont fait apparaître un résultat de 1 212 212 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes ce profit a été affecté en totalité en report à nouveau. L'AGO a décidé de distribuer 650 000 euros de dividendes par prélèvement sur le report à nouveau.

Une AGE en date du 23 décembre 2023 a décidé d'affecter un montant de 6.500.00 euros du poste « Report à nouveau » au poste « Autres réserves ».

Cette AGE a décidé de distribuer exceptionnellement 6.500.00 euros par prélèvement sur le poste « Autres réserves ».

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde	
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		9 319 127
Distributions sur résultats antérieurs		9 319 127
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		1 212 211
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	7 150 000	
Résultat de l'exercice	1 212 211	2 297 007
	SOLDE	4 852 993
Situation à la clôture de l'exercice	Solde	
Capitaux propres avant répartition		4 466 134

5.2. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.2.1. Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Provisions sur immos incorporelles	272 055			272 055
Provisions sur titres de participations		25 000		25 000
TOTAL	272 055	25 000	0	297 055

5.2.2 Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Poste : Clients douteux	181 670	102 350	102 346	181 674
Poste : Autres créances				
TOTAL	181 670	102 350	102 346	181 674

5.3. Etats des échéances des dettes

DETTE	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	850	850		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	16 300	16 300		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 188 224	1 188 224		
Personnel et comptes rattachés	1 042 947	1 042 947		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	671 545	671 545		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 010 843	1 010 843		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	31 643	31 643		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 500	1 500		
Groupe et associés	44 288	44 288		
Autres dettes	6 460 305	6 460 305		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	732 627	732 627		
TOTAL	11 201 072	11 201 072	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs Groupe		
Fournisseurs Hors Groupe	942 830	943 119
FNP Groupe		
FNP Hors Groupe	245 394	460 461
Valeurs nettes comptables	1 188 224	1 403 580

5.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 394	460 461
Dettes fiscales et sociales	1 031 997	1 130 030
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	851	
DETTES DIVERSES		
Autres dettes		1 007
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	732 627	918 621
DETTES	2 010 869	2 510 119

5.6. Comptes de régularisation

5.6.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits d'exploitation	732 627	918 621
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	732 627	918 621

5.6.2. Ecart de conversion

Néant.

5.7. Dettes sur les entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées sont présentés au paragraphe 5.3.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2023		Exercice 2022
	France	CEE + Export	Total
Ventes de marchandises			
Ventes de produits finis	7 332		5 052
Production vendue de services	16 397 474	443 649	15 872 704
Chiffre d'affaires	16 404 806	443 649	15 877 756
%	97,37 %	2,63 %	100,00 %

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	170 615	188 331
TOTAL	170 615	188 331

6.3. Rémunération du Commissaire aux comptes

Cette information est fournie dans les comptes consolidés.

6.4. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 133 492 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS	158 492	614
Autres intérêts et produits assimilés	158 492	614
CHARGES FINANCIERES	25 000	
Dotations financières aux amortissements et provisions	25 000	
RESULTAT FINANCIER	133 492	614

Dont produits et charges financières avec les entreprises liées :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits financiers	1 798	614
Charges financières	25 000	
	26 798	614

6.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -170 727 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 730	236
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 730	236
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	176 457	178 306
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	691	59
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	36	2 517
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	175 730	175 730
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-170 727	-178 070

6.6. Impôt sur les bénéfices

La société ELOQUANT est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société ELODEV .

6.6.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€)	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL	2 428	557	2 985			44	2 297

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2023, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2023	Effectif
Cadres	85
Agents de maîtrise, techniciens et employés	17
Ouvriers	
TOTAL	102

7.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SAS ELODEV 5 ALLEE DE PALESTINE 38610 GIERES - FRANCE.

7.3. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

7.4. Engagements financiers

7.4.1. Engagements donnés

Néant

7.4.2. Engagements reçus

Néant

7.5. Engagements sur le personnel

7.5.1. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

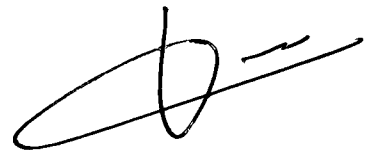
Les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite.

Compte tenu du turn over, du nombre de salariés et de l'âge effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.

7.5.2. Participation des salariés

En 2023, la société ELOQUANT a versé la participation 2022 pour un montant de 43 560.30 € sur le compte CIC Epargne salariale.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



ELOQUANT

Société par actions simplifiée au capital de 46 210,48 euros
Siège social : 5 allée de Palestine, Zone de Mayencin II - 38610 GIERES
434 132 155 RCS GRENOBLE
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

Le 28 juin 2024, à 10h, par visioconférence,

La société ELODEV, société par actions simplifiée au capital de 11 252 201 euros, dont le siège social se situe 5 allée de Palestine Zone de Mayencin II 38610 Gières et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 848 220 976, en sa qualité d'associé unique (l' « Associé Unique ») et représentée par le société NEOCONTACT (791 826 613 RCS Paris), son président, elle-même représentée par Monsieur Laurent Duc en qualité de gérant, (le « Président ») déclare :

- Que le Commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société ERNST & YOUNG AUDIT, régulièrement convoqué, est absent et excusé.
- Que les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion du Président sur l'exercice écoulé ont été établis par le Président, et adressés à l'Associé Unique conformément à la législation en vigueur.

L'inventaire a quant lui été tenu à la disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société, dans les délais impartis.

Le Président met à la disposition de l'Associé Unique :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- le texte des projets de résolutions

I. Le Président déclare user des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts de la Société en vue de prendre les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- affectation des résultats de cet exercice,
- distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- point sur les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices,
- pouvoirs en vue des formalités.

II. Prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 2 297 007 euros. L'Associé Unique approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* et *quinquies* du code général des impôts, l'Associé Unique constate et prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne font pas état de dépenses et charges visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit code.

L'Associé Unique donne, en conséquence, *quitus* au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et après avoir constaté que les comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldent par un bénéfice de 2 297 007 euros, décide, sur proposition du Président, de la façon suivante :

Résultat bénéficiaire de l'exercice	2 297 007 euros
Affectation à la réserve légale	0 euro
Affectation au report à nouveau	2 297 007 euros

Le compte « Report à nouveau » est ainsi porté à 3 097 767 euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

(Distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Associé Unique décide de distribuer un dividende d'un montant de 650 000 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le solde du compte « Report à nouveau » est ainsi porté à 2 447 767 €.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

(Distribution de dividendes)

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du code général des impôts, l'Associé Unique rappelle que trois distributions de dividendes et une distribution exceptionnelle de réserves ont été réalisées au titre des trois exercices sociaux précédents. Une distribution de dividendes a été réalisée le 6 octobre 2021 pour un montant de 650 000 €. Une distribution de dividendes a été réalisée le 3 octobre 2022 pour un montant de 650 000 €. Une distribution de dividendes a été réalisée le 29 septembre 2023 pour un montant de 650 000 € et une distribution exceptionnelle de réserves a été réalisée le 22 décembre 2023 pour un montant de 6 500 000 €.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Laurent DUC

✓ Certified by  youSign

Société ELODEV

Représentée par NEOCONTACT – Représentée par M. Laurent Duc



ELOQUANT

Société par actions simplifiée au capital de 46 210,48 euros
Siège social : 5 allée de Palestine, Zone de Mayencin II - 38610 GIERES
434 132 155 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Monsieur l'Associé,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de vous rendre compte de l'activité de la société Eloquant (ci-après dénommée la « Société ») pendant ledit exercice.

Conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société, les convocations vous ont été adressées dans les formes et délais statutaires et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1.1. Présentation de l'activité de la Société

La Société a pour activité principale toute opération se rapportant à :

- i. la fourniture et la prestation de services en matière de téléphonie informatique,
- ii. la vente de produits et de prestations nécessaires à l'exercice de cette activité, ainsi que la mise au point et la commercialisation de logiciels s'y rapportant, et
- iii. le développement et la vente de prestations dans le domaine de l'information et de la télécommunication.

Dans ce cadre, la Société développe et commercialise des solutions télécoms hébergées spécialisées pour la relation client et fournit des solutions de Centres de Contacts, de Serveurs Vocaux et d'Enquêtes de satisfaction.

Notre activité a ainsi pu croître au cours de l'exercice écoulé grâce, notamment, à la politique volontariste de nos organes de direction et aux efforts des équipes opérationnelles de la Société qui ont conduit à maintenir un niveau de qualité de service élevé permettant ainsi de pérenniser la satisfaction de nos partenaires tout en visant de nouveaux prospects afin d'augmenter notre base de clients.

1.2. Évènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Au titre des dépenses de recherche et de développement engagées sur l'exercice 2023, la société a déclaré un crédit d'impôt recherche d'un montant de 702 265 euros.
- La société a procédé à une distribution exceptionnelle de réserves à son associé unique la société

ELODEV SAS pour un montant de 6 500 000 euros le 22 décembre 2023.

1.3. Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice écoulé et la date à laquelle le rapport a été établi

Néant.

1.4. Informations sociales

L'effectif salarié à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 96 personnes contre 102 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

1.5. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

La société Eloquant propose à ses clients une plateforme informatique et télécom permettant à leurs services d'échanger avec leurs clients et prospects. La société développe et commercialise une solution d'enquêtes en ligne multicanal qui permet à ses clients grands comptes de concevoir et piloter ses propres enquêtes, afin d'approfondir la connaissance de ses clients. En complément, la société développe et commercialise des solutions informatiques dans le domaine de la sémantique (langage naturel, l'intelligence artificielle etc.).

Forte de ses composantes technologiques et de son portefeuille client existant, Eloquant devrait continuer à développer son volume de ventes, notamment avec des perspectives à l'international. L'effort sera maintenu par le pôle R&D pour développer les ventes multi-produits (Ecoute, Dialogue, Sémantique, Chatbot et Réseaux Sociaux).

2. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

2.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

En accord avec les nouveaux règlements ANC 2015-06 applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, les immobilisations incorporelles présentes en compte « fonds commercial » sont amorties sur 10 ans en linéaire.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.2. Présentation des comptes annuels

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 16 848 455 euros, contre 15 877 756 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation de l'exercice s'élève à 17 019 071 euros contre 16 066 086 euros pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'élève à 14 307 875 euros contre 15 259 361 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est de 2 711 196 euros contre 806 735 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 133 491 euros (contre 613 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ressort à 2 844 684 euros (contre 807 349 euros pour l'exercice précédent).

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de 5 002 euros contre -2 339 euros au titre de l'exercice précédent, et
- d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 131 627 euros contre un produit d'impôt de 492 060 euros au titre de l'exercice précédent,

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 2 297 007 euros (contre un bénéfice de 1 212 211 euros au titre de l'exercice précédent).

2.3. Affectation du résultat

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 2 297 007 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Réserve légale..... 0 euros
- Report à nouveau..... 2 297 007 euros

3. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEURS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que trois distributions de dividendes et une distribution de réserves ont été réalisées au titre des trois exercices sociaux précédents :

- Distribution de dividendes le 6 octobre 2021 pour un montant de 650 000 €
- Distribution de dividendes le 3 octobre 2022 pour un montant de 650 000 €
- Distribution de dividendes le 29 septembre 2023 pour un montant de 650 000 €
- Distribution de réserves le 22 décembre 2023 pour un montant de 6 500 000 €

4. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons dans le tableau ci-après la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu,
- les factures exclues relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées,
- les délais de paiement de référence utilisés.

	Art. D.441-4. 1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu					Art. D.441-4. 2° : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	X				N/A	X				N/A

* * *

Nous restons à votre disposition pour vous donner les explications que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

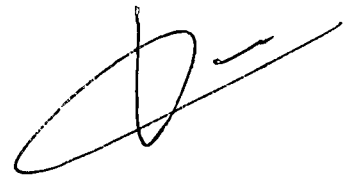
Laurent DUC

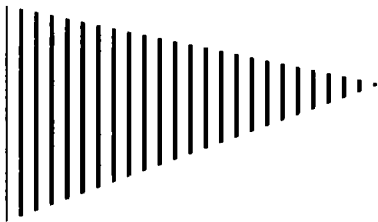
✓ Certified by // yousign

Le Président

ELODEV, représentée par NEOCONTACT, représentée par Laurent Duc

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**





Eloquent

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Eloquent

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Eloquent,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eloquent relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JCP', written in a cursive style.

Jean-Christophe Pernet



2023

**COMPTES ANNUELS
SASU ELOQUANT
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**